

**DEPARTEMENT DU DOUBS**  
**COMMUNE DE BANNANS**

**PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE  
LA SEANCE N°30 DU CONSEIL MUNICIPAL 2014 - 2020  
DU VENDREDI 28 OCTOBRE 2016 A 20 H**

Date de la convocation : 21 octobre 2016.

L'an deux mil seize, le vingt-huit octobre à 20 heures le Conseil Municipal de BANNANS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude DUSSOUILLEZ, Maire.

Présents : M. Claude DUSSOUILLEZ, Maire  
Mme Maryse PAGNIER, MM. Guy MIOT et Louis GIROD Adjoints  
M. Laurent CLAUDET, Conseiller délégué  
Mme Corinne GARNIER Conseillère municipale  
M. Fabien VIEILLE-MECET Conseillers Municipaux.

Excusés : Mme Jennifer BRESSAND, conseillère municipale,  
MM. Luca CURTENELLE, Hervé DECREUSE et Mickaël POURNY Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : M. Louis GIROD

**Ordre du jour de la séance n° 30 :**

**1. Approbation du compte rendu de la séance n° 29 du 07/10**

**2. Information générale**

- Info relative à Musicart's

**3. Bâtiments communaux**

- Eglise : Point sur le dossier
- Eglise : Taux de subvention

**4. Eau-assainissement**

- Transfert à la C.F.D. selon loi NOTRe
- Point sur les travaux

**5. Voirie**

- Tronçon supplémentaire rue L. Troutet

**6. Informations diverses**

## Compte-Rendu :

### 1. Approbation du compte rendu de la séance n° 29 du 07 Octobre 2016

Sans opposition ni commentaire, le compte rendu est approuvé

### 2. Information générale

- Info relative à Musicart's

Le Maire fait part de la réunion du 21 octobre à Frasne. L'information importante est la démission de la présidente de l'association. Il indique que les représentants de la CFD ont été particulièrement surpris de constater qu'une équipe composée de personnes très sûres d'elles ont dès lors cherché à imposer leur point de vue et leur projet. Cette attitude très peu amicale a conduit les représentants de la CFD à provoquer une nouvelle réunion prévue le 31 octobre afin qu'une position adaptée à cette situation inédite puisse être proposée par la CFD.

### 3. Bâtiments communaux

- Eglise : Point sur le dossier

Le Maire indique que la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) n'a toujours pas transmis l'autorisation de débiter les travaux.

Il précise également que les offres, qui datent du 20/09 sont valables, en principe 3 mois sauf mention contraire mentionnée dans l'appel d'offres. Donc les offres sont valables jusqu'au 20 décembre et le Maire va réclamer les éléments à l'architecte de façon à ce que la commission puisse adjudger les travaux.

- Eglise : Taux de subvention

Actuellement, les taux de subvention ne sont pas encore officiellement connus. Il faut pour cela que les marchés soient adjugés.

### 4. Eau-assainissement

- Transfert à la C.F.D. selon loi NOTRe

La date limite de transfert de ces 2 compétences à la communauté de communes est fixée au 31/12/2019. Pour être opérationnel à cette date, le Maire pense qu'il est nécessaire d'anticiper le mouvement et il va proposer à la CFD un transfert au plus tard le 31/12/2018.

- Point sur les travaux

Une pompe de 25m<sup>3</sup> est nécessaire pour remonter l'eau au château d'eau. Cette pompe est prévue dans le marché Thieulin sera installée dès les travaux de raccordement des conduites sous la voie SNF et sous la route départementale dite RD 47.

Après rebouchage des trous et nivellement du terrain, il est prévu que l'engazonnement soit réalisé par les agriculteurs eux-mêmes, la charge financière étant assumée par l'entreprise Boucard comme cela a été le cas pour les travaux de pose de conduite sur les terrains situés en aval du réservoir.

Concernant le financement, le Maire rappelle que l'équation [subvention + emprunt = coût du projet] est absolument incontournable compte tenu du transfert prochain de la compétence eau à la CFD.

Le Maire confirme que notre dossier sera présenté aux instances du Département lors des séances des 02 et 07 novembre. L'octroi d'un taux de subvention de 30% de la part du conseil Départemental semble réaliste mais pas absolument certain. C'est la raison qui explique qu'un emprunt complémentaire sera finalisé seulement après connaissance du taux de subvention officiel.

## 5. Voirie

- Tronçon complémentaire rue L. Troutet

Le Maire rappelle qu'une portion de voirie de la rue Laurent Troutet de 210 ml de long (en face de l'école jusqu'au carrefour de la rue du Vieux Moulin) soit 420 ml de trottoirs doivent être créés ou refaits. Entre autres des barrières sont prévues de chaque côté afin d'empêcher le stationnement des voitures le long de cette portion de rue.

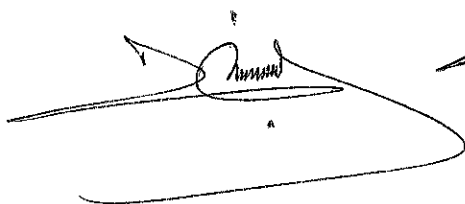
Pour cette extension de chantier, initialement prévu dans le programme de modification du carrefour, une demande complémentaire de subvention a été envoyée au Département. La subvention demandée est de 21.916 €. Quelques membres du Conseil Municipal pensent qu'il serait judicieux de profiter de ces travaux pour refaire le sol très dégradé de la cour de la Mairie. Il faudra alors intégrer l'accessibilité de la salle des associations et des WC publics pour les PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

## 6. Informations diverses

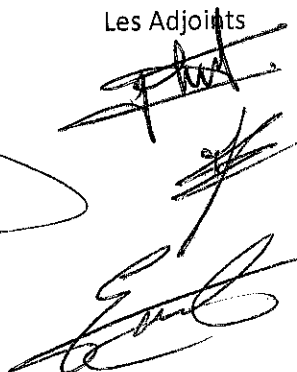
- ❖ Le repas des Anciens aura lieu le 10 décembre à la salle d'animation.
- ❖ Le Maire rappelle que l'avenir du distribpains est incertain. C'est pourquoi une information a été diffusée auprès de la population par le bulletin n° 171 avec enquête sur le service.

La séance est levée à 23h30

Le Maire



Les Adjoint(s)



Les Conseillers Municipaux

